

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 02 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'août à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-huit juillet deux mil vingt-trois.

Présents : Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jean-Luc KLEIN – Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Hervé RATON - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT – Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN Gilles SACKPEY - Justin SAFFROY (suppléant de Frédéric GUEGUEN)

Pouvoirs : Jacques BALOUP donne pouvoir à Philippe MAILLET
Jean-Luc GIVORD donne pouvoir à Jean-Noël LOURY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	16
Votes Pour :	16
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 57/2023

Objet : Attribution d'aides aux travaux d'isolation des combles

Vu l'adhésion de la commune au groupement de commande,

Vu la délibération N°41 du comité du 19 juin 2023,

Considérant la divergence technique entre le Bureau d'étude pour l'étude préalable et le titulaire du marché travaux,

Afin de ne pas pénaliser la commune, en complément du règlement financier initial, le SDEY aide ces communes au même taux, soit 50% :

Collectivité	Bâtiment	Principaux travaux de rénovation énergétiques	Montant travaux éligibles	Montant aide (déduction faite d'un forfait contrôle CEE)
GIGNY	Salle des fêtes	- Isolation combles	8 537.17 €	3 969,79 €
				3 969,79 €

* Les dépenses éligibles sont les travaux d'isolation permettant des économies d'énergies. Tous les autres travaux ne sont pas éligibles.

Envoyé en préfecture le 08/08/2023

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le

ID : 089-200047181-20230802-DE57_2023-DE

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Accepte** une nouvelle aide financière selon les modalités exposées ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 02 août 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY